



Bulletin Départemental de la Fédération Syndicale Unitaire de l'Essonne

Edito

Ce numéro de Unitaires Essonne est consacré en grande partie à notre congrès. Il ne s'agit pas de narcissisme : il est indispensable, par moment, de réfléchir à notre activité, de tirer le bilan de ce que nous avons fait, d'analyser ce qui se passe autour de nous afin de rendre notre action plus pertinente et plus efficace.

450 adhérents se sont déjà exprimés en votant sur les rapports d'activité et les documents d'orientation. C'est à la fois peu (16% des adhérents) et beaucoup car il y a peu de structures où l'ensemble des adhérents est amené à se prononcer directement.. Cependant notre congrès devra réfléchir sur la façon d'associer bien plus encore les adhérents de tous les syndicats à la vie de notre fédération.

Mais en même temps la vie continue, et la nécessité de combattre des mesures régressives se fait pressante.

Le ministre Robien modifie en force le statut des personnels du second degré. Là aussi, les syndicats de la FSU, parce qu'ils sont largement majoritaires sont en première ligne pour organiser la riposte.

La réforme de l'évaluation des fonctionnaires se met en place dans les services et les établissements : les syndicats de la FSU y agissent pour mettre en place des réponses collectives.

Le ministre candidat de l'intérieur a encore modifié la législation sur la délinquance, accentuant son caractère répressif, alors même que les syndicats de la FSU agissent avec de nombreuses associations pour que l'idée que tout jeune soit éduicable reste la ligne de conduite de notre société.

Pour que notre congrès soit utile, nous devons lier les mobilisations immédiates avec une réflexion plus large sur le contexte social et l'outil syndical dont nous avons besoin.

Pour cela nous avons besoin de l'apport du maximum d'adhérents : participez à notre congrès départemental comme délégué ou comme observateur !

Michel GALIN

Dispensé de  
timbrage

COUCOURONNES CDIS

P

PRESSE

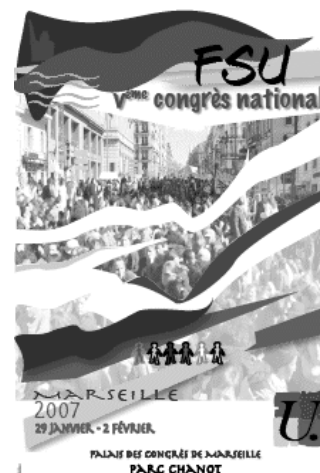
DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 4 janvier 07

## CONGRES DEPARTEMENTAL Maison des syndicats à EVRY

- ♦ Mercredi 17 janvier  
9 h à 12 h 30 ( garde d'enfants assurée)
- ♦ Jeudi 18 janvier  
9 h à 17 h 30  
17 h 30 pot des congressistes avec nos invités.



FSU 91, maison des Syndicats, 12 Place des Terrasses  
91034 ÉVRY CEDEX

☎ : 01 60 77 97 54

Télécopie : 01 60 77 97 73

Mail : fsu91@fsu.fr

Directeur de la publication : Michel GALIN

Prix au numéro 1€ -

Imprimé par nos soins -

CPPAO N° 0108S 07675 - ISSN 1247-469X

## Direction d'école

### Bras de fer avec le ministère

Depuis plus de dix ans, de nombreux directeurs/directrices observent une consigne de blocage administratif : ils/elles revendiquent une réelle reconnaissance de la fonction qui passerait par un régime de décharge administrative plus important (décharge pour tous, davantage de temps attribué), une redéfinition précise du rôle (chaque année, de nouvelles tâches ou responsabilités sont ajoutées) ainsi qu'une véritable revalorisation pécuniaire.

Un protocole d'accord a été refusé par la majorité des syndicats à l'exception de l'UNSA-SE qui a ratifié le document. Conséquences : une aumône de 15 €/mois, un quart de décharge pour les écoles de 4 classes mais au détriment des professeurs des écoles stagiaires qui voient leur formation amputée puisqu'ils sont utilisés comme moyens d'enseignement. Enfin, le ministre se croit autorisé de poursuivre sa réforme comme si de rien n'était. Cela n'a fait que relancer le blocage administratif...

#### Le mariage de la carpe et des lapins.

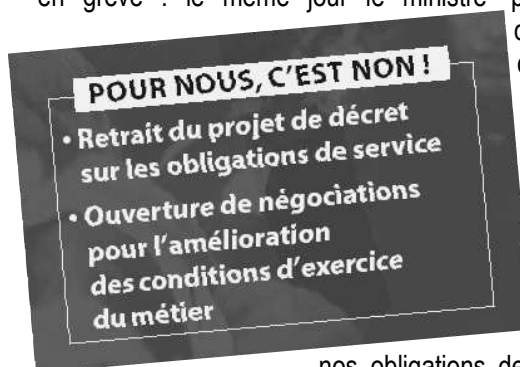
Malgré l'accord minoritaire, Monsieur de Robien a continué ses consultations avec une surprenante « intersyndicale » regroupant le SNE-CSEN (proches du gouvernement), Sud Education et l'UNSA-SE ; ce dernier a fini par s'en retirer. Le Snuipp (avec le SGEN et FO) a refusé de participer à ces négociations alors que le ministre passe son temps à menacer les collègues grévistes. L'essentiel des conversations n'a pas porté sur la reconnaissance de la fonction mais sur la création d'Établissements Publics d'Éducation Primaire (EPEP, équivalent des EPLE de l'enseignement secondaire) et la création d'un statut hiérarchique de coordonnateur d'écoles. Les directeurs continuent à être ignorés.

A cette heure, les menaces de sanction se précisent, y compris en Essonne. Au SNUIPP 91 reçu en audience, l'inspectrice d'académie a déclaré qu'elle suivrait les consignes du ministre si il y en avait Plus que jamais, il faut continuer à résister à ce ministre qui ne sait utiliser que les menaces, le dénigrement et la démagogie pédagogiques.

Emmanuel CABIRAN

### Mobilisation dans les collèges et les lycées.

Lundi 18 décembre les enseignants du second degré étaient en grève : le même jour le ministre présentait un



décret en comité technique ministériel modifiant le statut défini par des décrets de 1950. Ces décrets fixent

nos obligations de service, notre temps de travail, la discipline enseignée, notre poste en établissement.. Alors que l'unanimité des organisations syndicales s'est faite contre ce projet, le ministre veut passer en force.

Le 1er aspect consiste à alourdir la charge et le temps de travail des enseignants...sans augmentation de salaire. Une grande partie des minoration de services liées à des fonctions indispensables au fonctionnement des établissements seraient supprimées et laissées à l'appréciation des recteurs et des chefs d'établissement.

Le second aspect vise à introduire davantage de flexibilité : obliger à enseigner une discipline pour laquelle on n'a pas été formé, possibilités de nominations sur plusieurs établissements sur des communes différentes...

Il s'agit bien sur de faire des économies pour permettre la diminution du nombre de fonctionnaire sans que cela ne se voie trop dans un premier temps. Mais en même temps, c'est une façon de pousser à un enseignement rabougri tel qu'il est prévu par le socle commun de la loi Fillon. Déjà le sport scolaire (UNSS) serait réduit à la portion congrue Nul doute que la grève du 18 est une première étape d'une mobilisation qui va s'enraciner pour obliger le gouvernement à retirer ce décret comme il avait été obligé de renoncer au CPE l'année dernière. Ce qu'un décret a modifié, un autre décret peut l'annuler.

Les mobilisations locales sont indispensables pour compléter les initiatives nationales : SOYONS IMAGINATIFS !.

Le SNES et le SNEP travaillent en ce sens.

Frank BOULLE, Jean Pierre NICAISE

## SAMEDI 20 JANVIER

### Manifestation pour l'éducation

- ◆ Un autre budget pour l'école!
- ◆ Pour le retrait du décret modifiant le statut des enseignants du second degré.
- ◆ Pour une politique scolaire assurant la réussite de tous les jeunes.

# Congrès départemental

Selon nos statuts, le congrès est composé pour moitié de représentants des syndicats et pour moitié de représentants des tendances. La représentation des syndicats est donnée par la grille ci dessous qui a été adoptée le 30 novembre par le CDFD.

La représentation des tendances est donnée par la répartition à la plus forte moyenne calculée à partir du vote national d'orientation.

## Les syndicats

	S N A C	S N A S U B	S N C S	S N E	S N E P	S N E P A P	S N E S	S N E S U P	S N E T A P	S N I C S	S N P E S P J	S N P I	S N U A S F P	S N U E P	S N U I P P	S N U P D E N	S N U T E F I	S Y G M A	S U P E R Q U I P	U N A T O S	T O T A L
adhérents	9	47	166	3	254	8	1389	145	9	19	22	1	7	24	500	7	31	3	9	132	<b>2785</b>
délégués	1	3	4	1	5	1	15	4	1	2	2	1	1	2	11	1	2	1	1	4	<b>63</b>

## Les tendances

Inscrits	votants	bl./nuls	exprimés	initiative UA	initiative EE	"PRSI"	EMANCIPATION	FU
2785	<b>444</b>	<b>23</b>	<b>421</b>	<b>360</b>	<b>30</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>12</b>
	15,94%			85,51%	7,13%	3,09%	1,43%	2,85%
			<b>Délégués:</b>	56	4	2	0	1

## Rapport d'activité départemental

Exprimés	347	
Pour	296	85,30%
Contre	1	0,29%
Abstention	48	13,83%
R de vote	2	0,58%

La consultation directe des adhérents sur le rapport d'activité départemental a été organisée par le SNEP, le SNES, le SNUIPP et l'UNATOS. Cela explique le plus faible nombre de votants par rapport à l'orientation nationale.



Les résultats des votes sur le rapport national d'activité avec les fenêtres seront fournis aux congressistes. Ils peuvent être envoyés aux adhérents qui le souhaitent

## PARTICIPER AU CONGRES DEPARTEMENTAL

vous pouvez contacter votre syndicat ou la tendance dans laquelle vous vous reconnaissez. Vous pouvez le faire directement ou à l'aide du coupon ci dessous. Nous

vous ferons alors parvenir un mandat, qui selon le droit syndical permet une autorisation d'absence pour un congrès.



## Je souhaite participer au congrès départemental

NOM : Prénom:  
 Syndicat : Tendance éventuelle:  
 Adresse postale  
 Adresse électronique :  
 Enfants à garder :

## GARDE D'ENFANTS

Nous avons prévu de pouvoir accueillir les jeunes enfants le mercredi 17 au matin, afin de permettre à leurs parents de participer au congrès.

Indiquez nous rapidement le nombre et l'âge des enfants qui vous accompagneront.

Talon à renvoyer par courrier postal ou électronique à la section départementale.

En retour, nous vous ferons parvenir un mandat valant autorisation d'absence, à déposer 3 jours avant le congrès.

FSU 91, maison des syndicats,  
 place des terrasses de l'agora  
 91034 EVRY CEDEX  
 fsu91@fsu.fr

## Thème 1

### éducation, formation, recherche : enjeux d'avenir

La FSU se prononce pour une école pour tous, plus juste, plus égalitaire et met au centre de ses objectifs la lutte contre les inégalités et l'échec scolaire.

Mais peut-on imaginer une société où tout le monde aille à bac+5 ? quel salaire à niveau de formation égal mais à niveau d'emploi différent ?

Quelle réponse donner à la violence ?

L'orientation doit-elle tenir compte des débouchés professionnels ?

Comment enrayer la désaffection des élèves pour l'enseignement technique ?

Comment influencer sur le contenu des programmes scolaires ?

La FSU doit-elle demander un élargissement de l'offres de formation des IUFM à d'autres personnels de l'éducation nationale (assistantes sociales, psychologues scolaires, infirmières, co-psy, atsem) dans le cadre de travail en équipe pluridisciplinaire ?

## Thème 3

### Pour des alternatives économiques et sociales

La FSU inscrit son projet syndical dans un projet de transformation de la société fondée sur l'émancipation de toute forme d'exploitation, de discrimination et de domination.

Les inégalités ne se réduisent pas. Il faut éradiquer la précarité en modifiant la répartition des richesses.

La mise en concurrence des salariés entre eux crée une souffrance au travail.

Le syndicalisme doit axer son activité revendicative sur le contenu du travail, la santé au travail et la formation.

Pour favoriser l'autonomie de la jeunesse, la FSU s'est prononcée pour une allocation d'étude, de formation, de recherche d'emploi. Mais doit-elle être universelle ou attribuée sur critères ? Avec quel montant ?

Quelles rémunération et quelles garanties pour les stagiaires dans le cadre de leurs études ?

Comment assurer un meilleur lien entre formation initiale et emploi ?

Quels moyens l'Etat peut-il se donner pour développer l'Emploi ? Faut-il accepter le dogme de la croissance pour assurer un emploi à tous ? Faut-il que l'objectif de chacun soit d'avoir toujours plus ?

Quels devraient être les droits à la formation tout au long de la vie ?

Comment sécuriser les parcours professionnels ?

Peut-on considérer l'épargne salariale comme un complément de salaire ?

Faut-il revoir les formules d'imposition (impôts sur le revenu, taxes foncières, taxe d'habitation, taxe professionnelle) ?

Quel cadre fiscal européen ?

Quelle politique de logement social ?

Quel droit d'asile pour les étrangers ?

La démocratie participative est-ce encore de la démocratie ?

Les 4 thèmes du congrès seront abordés en commission puis en séance plénière.

Ils sont dans le supplément à « POUR » n°115, ou consultable sur le site national de la FSU ([www.fsu.fr](http://www.fsu.fr))

## Thème 2

### Les services publics et leurs agents

Les services publics sont attaqués de toutes part. L'Europe ne connaît pas les services publics, il est seulement question de services d'intérêt général, économique ou non économique.

Pour la FSU, la liste des missions de service public doit faire l'objet d'un débat public sur :

- Nouveaux besoins (Pourrait-on imaginer des transports en commun gratuits, une justice gratuite,... ?)

- Recherche, orientation, formation permanente

- Service public du logement : la pauvreté se développe à cause de la spéculation immobilière.

§ 3.5 : quelles missions gagneraient à être pilotées par les collectivités territoriales ?

§ 3.6 : la FSU doit-elle soutenir la demande d'une directive cadre européenne sur les services publics ?

§ 4 : dans le secteur marchand, les services publics sont-ils moins efficaces que les entreprises privées ?

§ 5 : la Lolf est-elle réellement un outil de pilotage ?

§ 6 : comment redorer le blason de la Fonction Publique et donner aux citoyens l'envie de la développer plutôt que de la laisser partir au privé ?

§ 7 à 9 : les droits des salariés, les salaires, la précarité dans la FP,

§ 10 : l'action sociale (qui perd ses critères d'investissements collectif au profit d'interventions individualisées),

§ 11 : les retraites (revendications inchangées),

§ 12 : les droits à congé familiaux et maladie sont-ils suffisants ou insuffisants ?

Les mutuelles : faut-il promouvoir une mutuelle employeur obligatoire ?

## Thème 4

### Quel syndicalisme, quelle FSU pour demain ?

La FSU cherche à promouvoir une démarche unitaire dans l'ensemble des secteurs professionnels où elle intervient.

Faut-il élargir ou limiter le champ d'intervention de la FSU ?

La FSU doit-elle continuer d'essayer de proposer des partenariats permanents avec d'autres syndicats ?

La confédéralisation de la FSU est-elle aujourd'hui envisageable ? Faut-il regrouper les petits syndicats pour éviter des instances fédérales trop lourdes ?

Faut-il créer une structure fédérale régionale (rappel : en Bourgogne, il n'y a qu'un secrétaire départemental sur les 4 qui participe aux réunions du comité délibératif fédéral national : comment fait-il pour porter l'ensemble des orientations des autres sections départementales) ?

Quelle collaboration avec des associations plus ou moins structurées (attac, resf, forums sociaux,...) ?

Au niveau international, quelle coopération syndicale la FSU doit-elle mettre en œuvre ?

## Fonction Publique Territoriale

Au précédent congrès, nous avons opté pour l'élargissement de notre fédération aux 3 fonctions publiques. Nous avons, du fait de notre transfert, participé avec le SNETAP et le SNUCLIAS, avec l'aide des sections FSU de la région Parisienne, aux élections professionnelles du Conseil Régional d'Ile de France. La FSU a assuré sa représentativité en obtenant 1 siège au CTP central (comme dans la quasi-totalité des conseils régionaux. L'UNATOS 91 a aussi porté avec succès un certain nombre de nos revendications dans les négociations avec le conseil général de l'Essonne. Cela devrait améliorer les conditions de travail des personnels TOS des collègues de notre département. Nous devons donc veiller à la mise en oeuvre rigoureuse de cette ouverture : affirmer nos positions syndicales et, là aussi, développer notre stratégie unitaire. C'est ce que nous ferons lors des élections professionnelles au conseil général de 2008. Nous comptons sur l'ensemble de la FSU 91 pour nous aider.

Sylvain VERDIER

## Unité & Action

Seule organisation syndicale où tous les adhérents votent sur les rapports d'activité et les orientations, celles que nous avons développées dans l'Essonne a été largement validée.

Cependant certaines questions sont toujours à l'ordre du jour :

Si « l'UNITE » s'est retrouvée dans la poursuite d'une stratégie unitaire tant dans l'ensemble du mouvement syndical qu'avec nos partenaires associatifs : retraites, CPE, Services Publics, Mutualité, RESF ..., cette question, cruciale dans la multiplicité des luttes que nous avons à mener, se pose toujours à chacun d'entre nous. Construire un pôle syndical structuré et fort d'une dynamique unitaire reste un objectif central. L'ouverture de la FSU à d'autres secteurs d'activités de la fonction publique, semblant aller à l'encontre de ce 1er objectif a relancé ce débat. Entre le faible taux de syndicalisation en France et l'influence exercée par chacun des mouvements, la FSU avec ce qu'elle représente, trouve sa place c'est ce que montre par exemple les résultats aux élections C.T.P. dans les Conseils régionaux.

A l'opposé un second enjeu s'impose à nous : développer un syndicalisme de proximité, lié à l'exercice des métiers pour donner du sens à nos revendications :

- où chacun se sente concerné et participe,
- qui permette aux femmes (les plus nombreuses dans nos professions) d'exercer un mandat syndical,
- qui sollicite la réflexion et l'action syndicale face aux inégalités sociales et aux discriminations locales de toutes sortes.

UN CHANTIER OUVERT .....

Marie-France WINGHARDT

**REUNION « orientation à l'initiative Unité & Action » MERCREDI 17 JANVIER 14h**

## Front Unique

En 2003, les assemblées générales du 91 s'étaient adressées aux directions fédérales et confédérales FSU, CGT, FO, pour qu'elles appellent à la grève générale pour le retrait du projet de loi Fillon détruisant les retraites.

C'était exiger des directions syndicales qu'elles traitent le gouvernement UMP comme un ennemi qu'il fallait combattre et vaincre, et non comme un « partenaire » avec lequel on pourrait s'entendre. C'est là la question de fond.

En cette fin d'année, ce sont les décrets de 1950 que le gouvernement de Chirac tente de détruire, pour baisser le salaire des enseignants du second degré, briser les garanties collectives qui font obstacle à son entreprise de démolition de l'enseignement public.

Pour arracher le retrait de ce projet de décret, il n'y a d'autre voie que le combat dans l'unité des organisations syndicales, que le rassemblement au grand jour de la force que représentent dans le pays les centaines de milliers d'enseignants, le même jour, au même endroit, au même moment, contre le gouvernement.

C'est pourquoi des assemblées d'établissement se sont adressées à la direction du SNES-FSU pour qu'elle appelle le 18 décembre à une manifestation centrale et nationale au ministère, pour qu'elle boycotte le CTPM, refuse de discuter de cette agression contre les enseignants.

Le courant « Front Unique » défend cette orientation, parce qu'il veut contribuer au combat pour battre ce gouvernement, et donc que la direction de la FSU rompt la concertation, le « dialogue social » avec lui.

A l'approche du congrès, ceux qui se reconnaissent cette orientation doivent se regrouper pour en discuter. Réunissons-nous à cette occasion, prenez contact :

olivier.lestang@libertysurf.fr

Olivier Lestang, Front Unique

## Imposer notre représentativité

Le paysage syndical officiel, qui a entériné la scission CFTC-CFDT en 1966, n'a plus bougé depuis. Or, les 3 nouvelles organisations constituées dans les années 90 (FSU, Solidaires et l'UNSA) ont pesé lourd dans le paysage social, que ce soit dans les mobilisations de 95 ou 2003 pour les 2 premières ou dans les urnes (élections professionnelles du secteur public et Prud'hommes). Ces syndicats se voient régulièrement contesté le droit à se présenter aux élections ou à négocier.

Le paysage social français se caractérise par :

- une dispersion importante (8 organisations) ;
- un faible taux de syndicalisation (particulièrement dans le privé) ;
- des mobilisations sociales de grande ampleur qui déstabilisent les gouvernements.

Ce sont les raisons (notamment la troisième) pour lesquelles le gouvernement, pourtant peu suspect de sympathie pour les salariés et leurs organisations, a décidé d'aborder la question. Deux rapports (Hadas-Lebel et Chertier) commandés par le premier ministre, ont servi à la réflexion du Conseil Economique et Social. Les conclusions vont vers une réforme de la « représentativité » qui s'appuierait sur des élections en lieu et place de la « présomption irrefragable de représentativité » dont bénéficient jusqu'à aujourd'hui la CFDT, la CGT, la CGC, la CFTC et FO. Pourtant, FO, CGC et CFTC utilisent toute une argumentation pour maintenir le statu quo qui leur est favorable.

Pour la FSU, la situation est d'autant plus compliquée que nous avons choisi lors de notre précédent Congrès, de limiter notre champ de syndicalisation au secteur public. Or, l'avis du CES ne fait qu'effleurer ce secteur. Si des élections générales des travailleurs étaient organisées, nous serions, de fait, considérés comme l'équivalent des confédérations et nous serions soumis à l'avis des salariés du secteur privé malgré notre engagement ?

On le voit, s'il nous faut coûte que coûte, obtenir une évolution démocratique, nous ne pouvons faire l'impasse sur une question plus générale : quel outil syndical pour un syndicalisme de transformation social ? Le U de la FSU est plus que jamais d'actualité. Comment avancer vers l'unification syndicale ?

Alain GOINY, Michel GALIN

**Emplois précaires****L'UNIVERSITE D'EVRY VAL D'ESSONNE  
SE MOBILISE**

Vendredi 8/12/2006, le SNASUB-FSU, le SGEN-CFDT, l'UNEF et des personnels non syndiqués ont organisé une Assemblée Générale. L'enjeu : dénoncer la précarité des IATOSS et des enseignants contractuels. Une cinquantaine de personnels titulaires et contractuels était présente et très revendicative.

Un état des lieux de l'Université a été dressé. Elle compte une centaine de contractuels IATOSS et enseignants par manque d'ouverture de postes. Les 299 titulaires IATOSS ne couvrant que 70 % des besoins humains. Ces contractuels sont recrutés soit sur le budget de l'Université soit sur le budget du Rectorat. En 2005/2006, les enseignants contractuels sont moins nombreux (17). 7 signent leur contrat annuel depuis 5 à 6 ans, sur les 10 autres : 4 ont signé des contrats de moins d'un an et 6 cumulent depuis 2 à 4 ans des contrats annuels. Les IATOSS contractuels (78) signent 4.5 fois plus de contrats de 10 mois et enfin 3 fois plus de contrats annuels depuis 5 à 6 ans. En 2006/2007, la masse de contrat de 12 mois a baissé pour favoriser un recrutement sur 10 mois. Durant les deux mois restants (juillet/août), les personnels sont déclarés au chômage, celui-ci ne représentant plus que 75 % du salaire, s'ajoutent 7 jours de carence (non payés), le tout versé plusieurs mois en retard.

Fruit d'une directive européenne de lutte contre la précarité dans la fonction publique, la loi du 26/07/2005 prévoit de proposer des CDI aux personnels embauchés sur 12 mois depuis 6 ans au titre de l'article 4 (emploi permanent). Or, l'Université faisait signer des CDD incluant deux clauses contradictoires : l'article 6-2 (c'est à dire emplois saisonniers ou temporaires) sur une durée de 12 mois !. Au titre de l'article 6-2, l'Université n'a proposé aucun CDI. Elle prétend que les contractuels occupaient des postes temporaires ou saisonniers alors qu'ils étaient embauchés sur 12 mois et depuis 3, 4, 5, 6 ans voire plus !

Même un élargissement du recours au CDI reste une solution précaire dans la mesure où "CDI" et "Fonctionnaire" s'opposent en termes de statuts : salaire, retraite, mutation, avancement, droits sociaux, .... Nous estimons qu'il faut mettre un terme au recours à l'emploi précaire, prétexte pour démanteler la Fonction publique via les statuts des personnels. Nous demandons donc : la reconnaissance des compétences des contractuels, un plan de titularisation (et non pas des CDI !!!) dans le respect des textes statutaires de la Fonction publique d'État, l'arrêt du recrutement de nouveau personnel précaire et la réembauche des collègues au chômage. Nous veillerons à suivre la situation des personnels précaires, à faire entendre nos revendications auprès du Président de l'Université, du Rectorat et des élus locaux et à coordonner nos actions avec d'autres universités.

Carine ROMAIN (SNASUB)

**Jeunes scolarisés sans papiers****Surdité du Préfet**

Malgré plusieurs rassemblements regroupant plusieurs centaines de personnes en septembre, novembre puis décembre, le Préfet refuse toujours de donner des réponses concrètes à RESF 91.

Récemment encore, au rassemblement du 20 décembre, aucune délégation a été reçue. La remise des pétitions s'est faite sur le parvis et une vague promesse de rendez-vous a été obtenue pour le 8 janvier.

Lors d'un CDEN présidé par le Préfet, nous avons interpellé ce dernier. Selon lui, les dossiers déposés cet été, ont été étudiés avec humanité par ses services, les familles qui pouvaient être régularisées l'ont été.

Cependant, selon RESF des situations comparables n'ont pas été traitées à l'identique. Au delà de l'application de la circulaire de juin 06, nous demandons à ce que les jeunes de familles sans papier puissent suivre leur scolarité sans l'angoisse de l'expulsion. Pour cela leur régularisation est nécessaire !

Claire CREPEAU

**La grève de la faim des enseignants marocains  
titulaires du doctorat français**

Les enseignants chercheurs marocains titulaires du doctorat français ont entamé une grève de la faim depuis le 1er novembre 2006 au local du Snesup à Rabat, à quelques mètres de l'Ambassade de France.

Ils dénoncent un préjudice qui n'a fait que trop durer : 22 ans d'injustice par les autorités marocaines qui ne leur reconnaissent pas leur diplôme obtenu en France :

Une simple lettre datée du 2 mai 1986 émanant du ministère de l'éducation nationale marocaine proposait à ces enseignants d'être recrutés au titre de maître assistant en attendant de statuer sur l'équivalence de leur diplôme, cela devait être réglé en quatre ans maximum mais cette équivalence n'a jamais été délivrée jusqu'à nos jours.

La revendication principale de ces grévistes de la faim

consiste en la nécessité de procéder à la réparation de cette transgression flagrante. En reconnaissant l'équivalence du doctorat français, le plus haut grade académique sanctionnant un cursus de formation universitaire en France depuis le 5 juillet 1984, à l'instar des autres doctorats européens dont les titulaires ont été recrutés après l'équivalence de leurs diplômes étrangers au grade de Maître de Conférences puis promu au grade de PES (Professeur de l'Enseignement supérieur) comme le stipule le statut du 17 octobre 1975.

Après avoir usé de tous leurs moyens pour faire entendre leurs voix (sit-in, grèves, etc), et dans l'absence de réponse positive de la part du ministère de tutelle, ces lauréats des universités ont été poussés à utiliser une nouvelle forme de revendication, celle d'entamer une grève de la faim illimitée jusqu'à obtenir gain de cause !!

Majid CHAADI